



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT,
DE DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES ET
D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA RUE DE LONGPRE**

MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE CONDE-FOLIE

ASSISTANT A MAITRISE D'OUVRAGE : EPTB SOMME - AMEVA

*Marché passé selon une procédure adaptée propre à la personne publique
conformément aux dispositions des articles L2123-1, L2431-1 et L2432 du Code la
commande publique*

**PIECE N°0 : REGLEMENT DE CONSULTATION
R.C.**

SEPTEMBRE 2026 – DDI – V1

Remise des offres : le 04/11/2026 à 12h00 sur la plateforme dématérialisée SOMME NUMERIQUE
<https://marchespublics596280.fr>

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
1.2 ETENDU DE LA CONSULTATION	3
1.3 STRUCTURE DU MARCHE.....	3
1.4 LIEU D'EXECUTION	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 CONDITIONS DE PARTICIPATION.....	4
2.2 DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES.....	4
2.3 VARIANTES	4
2.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
2.5 MODIFICATION DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
2.6 VISITE DE SITE.....	4
2.7 UNITE MONETAIRE ET LANGUE	5
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES	5
4.1 CANDIDATURE	5
4.2 OFFRE	5
ARTICLE 5 : CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE	6
5.1 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION.....	6
5.2 ANALYSE DES CANDIDATURES	6
5.3 JUGEMENT DES OFFRES	6
5.4 NEGOCIATION DES OFFRES	7
5.5 EXAMEN DES OFFRES.....	7
5.6 NOTIFICATION DU MARCHE	7
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	7
6.1 FORMAT DES FICHIERS	7
6.2 SIGNATURE ELECTRONIQUE	8
6.3 DOSSIER COMPRESSE ET SIGNATURE SCANNEE.....	8
6.4 COPIE DE SAUVEGARDE	8
ARTICLE 7 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	9

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de la consultation

La commune de Condé-Folie souhaite entreprendre des travaux de renouvellement de son réseau d'assainissement, de déconnexion des eaux pluviales ainsi que de réaménagement des trottoirs au niveau de la rue de Longpré.

La commune se réserve également la possibilité de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement en amont de la rue de Longpré, ainsi que des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Afin de concevoir le projet et d'assurer le suivi de la réalisation des travaux, une **mission complète de maîtrise d'œuvre** doit être réalisée. Cette mission constitue l'objet du présent marché.

1.2 Etendue de la consultation

Le présent marché est à procédure adaptée en application des articles L2123-1, L. 2431-1 et L2432 et du Code de la commande publique.

1.3 Structure du marché

La structure du marché est la suivante :

- **Tranche ferme** : Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement, de déconnexion des eaux pluviales et de réaménagement des trottoirs de la rue de Longpré.

Mission de MOE complète comprenant la conception (AVP, PRO et ACT) avec la rédaction d'un « Porter à Connaissance », et l'exécution des travaux (EXE, VISA, DET, AOR).

- **Tranche conditionnelle n°1** : Réhabilitation du réseau d'assainissement en amont de la rue de Longpré

Mission de MOE complète (intégrée à la tranche ferme) comprenant la conception (AVP, PRO et ACT), et l'exécution des travaux (EXE, VISA, DET, AOR).

A noter que l'affermissement de cette tranche conditionnelle sera subordonné aux résultats de l'inspection télévisée des collecteurs, notamment à la mise en évidence d'un état structurel dégradé de ceux-ci.

- **Tranche conditionnelle n°2** : Renouvellement du réseau d'eau potable

Mission de MOE complète (intégrée à la tranche ferme) comprenant la conception (AVP, PRO et ACT), et l'exécution des travaux (EXE, VISA, DET, AOR).

A noter, cette tranche conditionnelle sera affirmée sous réserve de l'accord de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme pour procéder, parallèlement aux futurs travaux, au renouvellement du réseau d'eau potable.

A noter, en cas d'affermissement des tranches conditionnelles mentionnées ci-dessus, les prestations correspondantes devront être intégrées à la tranche ferme du marché et exécutées conjointement. Cette intégration donnera lieu à une plus-value financière correspondant aux prestations supplémentaires ainsi incorporées au marché de la tranche ferme.

1.4 *Lieu d'exécution*

L'étude portera sur le territoire de la commune de Condé-Folie. Le périmètre est précisé dans le programme technique. Les réunions auront lieu à la mairie.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 *Conditions de participation*

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants et cotraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leurs montants) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2.2 *Date limite de remise des offres*

La date limite de remise des offres est le **04/11/2026 à 12h00** sur la **plateforme dématérialisée somme numérique <https://marchespublics596280.fr>** .

2.3 *Variantes*

Pour le marché ci-présent, les variantes ne sont pas autorisées.

2.4 *Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Il est fixé au **2 - CONTRACTANT** de l'Acte d'Engagement.

2.5 *Modification de détail au dossier de consultation*

La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail ou des ajouts de documents complémentaires au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

2.6 *Visite de site*

Sans objet.

2.7 Unité monétaire et langue

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (R.C.) ;
- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le programme technique détaillé (P.T.D.) ;
- La décomposition du prix unitaire et forfaitaire (D.P.U.F.).

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES OFFRES

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager l'entreprise.

4.1 Candidature

Le dossier de candidature des entreprises comprendra les documents suivants :

- la lettre de candidature individuelle – habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC1) ;
- la déclaration du candidat individuel ou membre du groupement (DC2) ;
- la déclaration de sous-traitance (DC4) si le candidat souhaite déclarer son ou ses sous-traitants dès ce stade de la procédure ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- si une cotraitance est déclarée, un tableau précisant la répartition des prestations et des honoraires entre les différents cotraitants ;
- un Relevé d'Identité Bancaire RIB ;
- l'attestation d'assurance ;
- les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - ✓ le chiffre d'affaire des 3 dernières années,
 - ✓ la liste des références techniques similaires réalisées au cours **des 3 dernières années**,
 - ✓ ses moyens humains et techniques (de ses éventuels sous-traitants ou/et cotraitants également),
 - ✓ un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la candidature.

4.2 Offre

- L'Acte d'Engagement (A.E.) et son annexe (sous-traitance) dûment rempli : **complété et signé** par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- La Décomposition du Prix Unitaire et Forfaitaire (D.P.U.F.) **complétée, datée et signée** ;
- L'attestation sur l'honneur de prise en compte et d'acceptation des pièces du dossier de consultation des entreprises (RC, CCAP et PTD) ;
- **Un mémoire technique** (et ses annexes) établi par le candidat, **signé** comprenant :

- ✓ La méthodologie proposée par le candidat sur cette opération, détaillée dans un mémoire ;
- ✓ Les moyens humains mis à disposition pour cette mission ;
- ✓ Les moyens techniques mis à disposition pour cette mission ;
- ✓ Un planning prévisionnel ;
- ✓ Les mesures mises en place pour réduire l'impact environnemental de la prestation.

Le mémoire technique du candidat est limité à **40 pages maximum**, hors annexes.

Le candidat veillera également à présenter un **mémoire technique clair, structuré, synthétique et facilement compréhensible**, en mettant en évidence les éléments répondant aux exigences du dossier de consultation.

ARTICLE 5 : CONDITION D'ATTRIBUTION DU MARCHE

5.1 Déroulement de la consultation

La présente consultation se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis celle des offres.

L'ouverture des plis aura lieu en dématérialisé par la clé de la commune et les offres seront transmises à l'EPTB SOMME – Ameva (assistant à maîtrise d'ouvrage).

L'analyse des candidatures et des offres fera l'objet d'un rapport d'analyse présenté à la commune de Condé-Folie lors d'une réunion.

Après la présentation des résultats de l'analyse des offres, le maître d'ouvrage fera connaître par une lettre au candidat déposée sur la plateforme dédiée si leur offre a été refusée ou acceptée.

5.2 Analyse des candidatures

Les critères intervenant au stade de la candidature sont :

- Les garanties et les capacités financières ;
- Les capacités professionnelles.

Ils permettront notamment de juger de la capacité des candidats à mener à son terme la mission.

5.3 Jugement des offres

Les offres seront analysées en fonction des critères suivants et de leur pondération :

- Valeur technique de l'offre pour **45 points** au total :
 - ✓ Méthodologie proposée par le candidat sur cette opération (30 points) ;
 - ✓ Moyens humains affectés à l'opération (5 points) ;
 - ✓ Moyens techniques affectés précisément à l'opération (5 points) ;
 - ✓ Délais et planning d'exécution (5 points).
- Performance environnementale de la prestation pour **15 points** au total :
 - ✓ Prise en compte des contraintes environnementales et des enjeux de biodiversité dans la conception du projet (8 points) ;

- ✓ Optimisation des déplacements réalisés dans le cadre du marché (4 points) ;
- ✓ Sobriété dans l'utilisation des ressources matérielles et numériques (3 points).

- Prix des prestations, pour **40 points** au total :

La note maximale est attribuée au candidat le moins disant. Pour les autres candidats, la note est calculée ainsi :

$$\text{Note} = \text{Prix du moins disant} \div \text{Prix de l'offre} \times 40 \text{ points}$$

Au final, une note sur 100 sera attribuée par addition des notes précitées

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire par le pouvoir adjudicateur en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations si ceux-ci n'auraient pas été fournis dans la candidature.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

5.4 Négociation des offres

Le présent marché pourra faire l'objet d'une négociation entre le maître d'ouvrage et les candidats. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de passer le présent marché sans négociation.

5.5 Examen des offres

Par application de l'article L2152-1 du Code de la commande publique ne sont pas admises les offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées.

5.6 Notification du marché

La réunion de lancement sera fixée par ordre de service, après notification du marché.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

La remise des plis doit impérativement être dématérialisée sur le profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice avant la date indiquée dans le présent règlement de la consultation :

<http://www.marchespublics596280.fr/>.

Le fuseau horaire de référence est : (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Chaque transmission fait l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

6.1 Format des fichiers

Les documents transmis doivent être fournis dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Pour les textes : *.pdf, *.doc, *.xls, *.rtf,
- Pour les images : *.jpg, *.gif, *.png,

- Pour les plans : *.dwg, *.dxf, *.shp.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Se préparer à l'avance :

Nécessité de certificat numérique - Configuration à l'avance du poste de travail - recommandation de se préparer avec la Consultation de test.

La signature électronique de certaines pièces peut être requise.

Le soumissionnaire doit avoir au préalable fait l'acquisition d'un certificat électronique. Obtenir un certificat électronique prend plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Si le soumissionnaire ne possède pas de certificat électronique valable dans le cadre de la réponse à un marché dématérialisé, il est impératif qu'il en fasse la demande en avance.

Il est également fortement recommandé au soumissionnaire de prendre ses dispositions de manière à ce que sa réponse électronique soit déposée dans les délais impartis. Un test de configuration du poste de travail ainsi que des consultations de test sont mis à sa disposition sur la plateforme.

6.2 Signature électronique

Les documents du soumissionnaire doivent être signés électroniquement, selon les modalités détaillées ci-après.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics en vigueur à partir du 1er octobre 2012, le candidat doit respecter les conditions relatives (cf. annexe) :

- Au certificat de signature du signataire,
- À l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des signatures électroniques conformes aux formats réglementaires.

6.3 Dossier compressé et signature scannée

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

- Chaque fichier à signer doit être signé individuellement, de telle sorte que chaque signature puisse être vérifiée indépendamment des autres,
- Un dossier compressé signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui constitue le dossier compressé,
- Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique ou manuscrite.

6.4 Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier.

Cette copie sera adressée par pli recommandé avec avis de réception postal ou par dépôt contre récépissé à l'adresse suivante :

EPTB Somme - Ameva
Monsieur le Président

32 route d'Amiens
80480 DURY

L'enveloppe devra impérativement comporter la mention suivante :

COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU
D'ASSAINISSEMENT, DE DECONNEXION DES EAUX PLUVIALES ET D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA
RUE DE LONGPRE
[Candidat]

Les documents de la copie de sauvegarde doivent être signés.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par l'entité adjudicatrice à l'issue de la procédure.

ARTICLE 7 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements de nature administrative et technique sont à demander via téléphone, courriel, courrier ou fax à :

EPTB Somme - AMEVA

M. DIDIER, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage
32 route Amiens
80 480 DURY
Tél : 03 22 33 09 97
Fax : 03 22 90 91 80
Courriel : d.didier@ameva.org

COMMUNE DE CONDE-FOLIE

MAIRIE DE CONDE-FOLIE
5 PLACE DU 8 MAI 1945
80890 CONDE-FOLIE
TEL : 03 22 31 91 51
COURRIEL : MAIRIE@CONDE-FOLIE.FR

Par ailleurs, les questions et les réponses apportées seront envoyées à l'ensemble des entreprises ayant retiré le dossier via la plateforme de téléchargement.